

somme Numérique

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt et un, le 22 novembre à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 25 octobre 2021, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **M. VARLET Philippe – Président**
- *Mme DELETRE Margaux, Vice-présidente*
- **Mme LHOMME Brigitte, Vice-présidente**
- **M. PARSIS Laurent, Vice-président**
- **M. DELFOSSE Jean-Philippe**
- **M. GEST Alain**
- *Mme MAILLE-BARBARE Françoise*
- *Mme ROY Mathilde*
- **M. FAUVET Frédéric**

Madame LHOMME Brigitte est désignée secrétaire de séance.

Madame MAILLE-BARBARE Françoise donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

Madame DELETRE Margaux donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent

Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur GEST Alain

Le quorum est constaté par 5 élus présents ou représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Madame LHOMME Brigitte est désignée secrétaire de séance

Alain GEST rejoint la séance après le vote de la délibération.

I. Projets de délibérations

Adoption d'un protocole transactionnel entre le syndicat mixte Somme Numérique et le Conseil Départemental de la Somme

Le syndicat mixte déploie un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire du département de la Somme et est redevable à ce titre des redevances d'occupation du domaine public départemental comme tout opérateur d'infrastructures.

La somme est répartie comme suit :

-242 282€ pour les années 2018 à 2020 sur le domaine public routier,

-488 246€ pour les années 2017 à 2020 sur le domaine public fluvial.

Le Protocole transactionnel a pour objet l'étalement des sommes dues par Somme Numérique au Conseil Départemental de la Somme au titre de la redevance d'occupation du domaine public qui doit être régularisée pour les exercices de 2017 à 2020. Au terme de nombreux échanges, le Conseil Départemental de la Somme a autorisé le syndicat mixte Somme Numérique à s'acquitter des sommes dues, à savoir de 730 528€, dans le cadre d'un échelonnement sur une durée de quatre ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent la conclusion d'un protocole transactionnel entre le syndicat mixte Somme Numérique et le Conseil Départemental de la Somme permettant un étalement du versement des sommes dues au titre des redevances d'occupation du domaine public départemental.

Adoptée à l'unanimité

II. *Ordre du jour du Comité syndical du 30.11.2021*

Les membres du Bureau examinent et débattent des sujets qui seront présentés lors de la séance du Comité syndical du 30 novembre 2021.

1. **Adoption du règlement intérieur**
2. **Débat d'orientations budgétaires 2022**
3. **Engagement des investissements avant le vote du budget primitif**
4. **Décision modificative n°1 pour l'exercice 2021**
5. **Création d'un nouveau budget annexe pour 2022 dénommé « centre de services numériques »**
6. **Changement d'appellation du budget Annexe dédié au Réseau**
7. **Refacturation des charges de personnel et autres entre le budget principal et le budget annexe pour l'année 2021**
8. **Convention de services Lafibre numerique 5962**
9. **Fixation du montant de la redevance pour occupation d'une salle de réunion de Somme numérique**
10. **Indemnité de fonction du Président et des vice-présidents**
11. **Remboursement de frais de déplacement**
12. **Régime des astreintes**
13. **Minimum vital numérique : Plan de financement et demande de REACT-eu**
14. **Création de l'emploi permanent d'assistant/e de gestion**
15. **Création d'un emploi non permanent d'archiviste électronique pour mener à bien le projet de socle numérique**
16. **Création d'un emploi permanent de technicien FTTH**
17. **Contributions réseau**

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h30.